

Messieurs les Ministres;

Leur excellence Messieurs les Ambassadeurs;

Monsieur le Président de FONDAFIP;

Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à ce colloque international sur les finances publiques que nous organisons en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques et avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques, sur le thème de « *l'Etat territorial au Maroc et en France: quelles synergies entre les finances de l'Etat et les finances territoriales ?* ».

A cette occasion, il m'est particulièrement agréable de partager avec vous le succes story d'un pari pris en 2007.

Ce pari est celui du colloque international des finances publiques, qui du haut de ses huit années d'existence ininterrompue, nous permet aujourd'hui de prendre toute la mesure du chemin parcouru depuis la première édition.

La réussite de ce pari et la constance de l'organisation de ses éditions, on les doit bien entendu au **Professeur Michel Bouvier**, au **Professeur Marie Christine Esclassan** et à **Monsieur Nouredine Bensouda**, ce qui leur vaut tous les trois, mes remerciements les plus sincères et mes encouragements pour continuer, préserver et pérenniser cette initiative.

Mes remerciements vont également à nos partenaires de toujours, en l'occurrence l'Association internationale de finances

publiques et la revue française de finances publiques, qui nous ont toujours soutenus avec un engagement sans faille.

Je voudrais donc à ce titre remercier tous les participants à cette grande manifestation pour avoir répondu nombreux à notre invitation, à l'effet d'apporter leur contribution aux travaux de ce colloque et leur expertise au service du développement des finances publiques au Maroc et en France.

Nous sommes d'ailleurs particulièrement honorés par la contribution à cette rencontre de présidents et d'intervenants français et marocains de grande qualité, qui ont accepté d'animer les travaux de ce symposium et auxquels je rends un vibrant hommage.

Mesdames et Messieurs,

Le thème des synergies entre les finances de l'Etat et les finances des collectivités territoriales vient à point nommé, au regard du contexte international et régional encore sous l'effet des séquelles d'une crise économique et financière mondiale sans précédent et de perturbations qui continuent à marquer l'environnement géopolitique de la région.

En effet et en dépit de quelques lueurs prometteuses de reprise économique et financière au niveau mondial qui commencent à dessiner une réelle sortie de crise, tout n'est pas encore définitivement gagné, comme le prouvent d'ailleurs les derniers chiffres de la croissance économique dans certains pays de l'Europe, premier partenaire économique de notre pays.

D'où la nécessité pour vous tous, de poursuivre les efforts de consolidation des fondamentaux de nos économies nationales et de renforcer les stratégies de veille et de vigilance sur la situation de nos finances publiques, comme seuls paradigmes pouvant nous garantir de sortir de la crise par le haut.

Pour ce qui est plus particulièrement du Maroc, je peux affirmer aujourd'hui que notre pays a pu dans une large mesure, juguler les effets de la crise économique et financière internationale et résister fortement à ces perturbations et agitations grâce à la force de ses instructions/ aux réformes multidimensionnelles engagées depuis le début des années 2000 et à l'anticipation et les réformes adéquates mises en place comme réponse à ce cycle de crise économique.

Le Maroc a ainsi pu montrer une certaine résilience de son économie par rapport aux effets de la crise internationale, grâce à une stratégie de pilotage qui s'est avérée concluante en termes de renforcement de la confiance, de la compétitivité et de l'attractivité de notre économie et de sauvegarde des équilibres fondamentaux de nos finances publiques.

L'évolution positive des indicateurs économiques et de finances publiques est d'ailleurs reconnue par nos partenaires étrangers et les organismes financiers internationaux, qui saluent le modèle de développement économique du Maroc.

J'en veux pour preuves, la confirmation de la notation souveraine du Maroc dans la catégorie de l'investment-grade, avec une perspective stable ainsi que le renouvellement de la ligne de précaution et de liquidation par le Fonds monétaire international.

C'est également le cas du recours réussi de notre pays au marché financier international, dont l'opération d'émission de bons pour un milliard d'euros à des conditions très avantageuses en termes de durée et de taux d'intérêts a suscité un très grand intérêt de la part de nos partenaires financiers internationaux et des agences de notation, qui ont loué notre pays, en tant que destination privilégiée des investisseurs et pôle d'attraction des échanges économiques et financiers.

Il en est de même de l'étude sur la confiance économique des consommateurs menée par le centre de recherche américain « Gallup » au titre de l'année 2013, qui a révélé que le Maroc est le seul pays de la région Afrique du Nord et Moyen Orient (MENA) qui présente un indice positif en matière de confiance économique des consommateurs.

Cette tendance positive est d'abord et avant tout, le résultat de la vision éclairée, des choix stratégiques et des hautes orientations de **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI**, que Dieu l'Assiste, qui a souligné lors du discours du trône du 30 juillet 2014 que « *...notre voie est limpide, nos choix précis et mûrement réfléchis. Car nous savons qui nous sommes, ce que nous voulons et vers où nous allons* ».

L'évolution positive de notre économie et de nos finances publiques constitue également le résultat, d'un mode de gouvernance économique et financier pertinent, d'un dispositif opérationnel et toujours **renouvelé** d'anticipation et de maîtrise des équilibres macro-économiques et financiers du pays, obtenus grâce à la conjugaison des efforts de toutes les forces vives de la nation.

Elle est en outre et je tiens à le souligner, le résultat du dynamisme et du volontarisme de nos opérateurs économiques dont je salue les représentants ici présents, qui ne ménagent aucun effort en matière d'innovation, de création de la richesse et d'opportunités d'emploi contribuant ainsi, à assurer une croissance économique et sociale durable pour notre pays.

A ce titre, je voudrais réitérer l'engagement ferme du gouvernement de redoubler d'efforts pour apporter l'appui et le soutien constant à notre tissu économique, en termes d'amélioration du climat des affaires, de libération de l'énergie et de l'esprit d'innovation, d'entrepreneuriat et de recherche, d'encouragement de la petite et de la moyenne entreprise et de promotion des exportations.

Car, je crois fermement dans le rôle de l'entrepreneuriat, et à l'initiative privé comme véhicule majeur et solide pour le développement de la croissance économique et la création de la richesse, paradigmes seuls à même de permettre à notre pays de rétablir définitivement et durablement ses équilibres macro-économiques et financiers.

Les embellies enregistrées jusqu'à présent au niveau de nos indicateurs économiques et de finances publiques ne doivent pas pour autant, nous faire oublier qu'il faut continuer sur la même voie et avec la même détermination pour asseoir et mettre en œuvre les réformes institutionnelles et structurelles, seules à même d'assurer la consolidation de la construction démocratique de notre pays et la réussite de notre modèle d'économie de développement solidaire.

Il s'agit là entre autres, d'œuvrer ensemble et dans le cadre d'une approche toujours participative fondée sur le dialogue et l'efficacité, pour l'accélération de la mise en œuvre de la régionalisation avancée, de la réforme judiciaire, de la refonte de la loi organique des finances, de la réforme du système des retraites et de la poursuite de la réforme de la compensation et de la réforme fiscale.

Le tout doit être combiné, avec le renforcement de la compétitivité de l'entreprise nationale, l'accélération et l'intégration du rythme de réalisation de nos politiques sectorielles, l'accélération de la transformation industrielle et avec un intérêt de premier ordre à la consolidation de la cohésion sociale, à la réduction des disparités et à la promotion de l'emploi, à l'effet de jeter définitivement les bases d'une politique économique sociale et solidaire efficiente, intégrée et équitable.

La dynamique économique de développement de la croissance et de création de la richesse doit désormais conformément au Discours du Trône de **SA MAJESTE LE ROI** du 30 juillet 2014, intégrer la part du capital immatériel comme source importante de création de la richesse nationale.

SA MAJESTE LE ROI, que Dieu l'Assiste, a souligné à ce sujet que « ***pour prendre toute la mesure de la situation, nous invitons le conseil économique, social et environnemental, en collaboration avec Bank Al Maghrib et les institutions nationales concernées, et en coordination avec les institutions internationales spécialisées, à entreprendre une étude permettant de mesurer la valeur globale du Maroc entre 1999 et 2013*** ».

SA MAJESTE LE ROI, que Dieu l'Assiste, a précisé également que « ***l'objet de cette étude n'est pas seulement de faire ressortir la valeur du capital immatériel de notre pays, mais également dans l'élaboration des politiques, publiques et ce, afin que tous les marocains puissent bénéficier des richesses de leur pays*** ».

Mesdames et Messieurs,

Si j'ai tenu à souligner avec insistance l'intérêt que revêtent le développement de la croissance et la création de la richesse, comme leviers majeurs pour notre modèle de développement économique social et solidaire, c'est justement parce que j'ai l'intime conviction, que les régions et les territoires sont l'avenir du Maroc en termes de croissance, de richesse et d'emploi et que c'est, **le premier challenge** à retenir par la réforme de notre système de décentralisation et de régionalisation avancée.

Les régions et les collectivités territoriales sont appelées à ce titre à jouer un rôle central, en tant que véritable moteur de production économique et de valorisation de la richesse nationale.

Pour ce faire, la réforme en cours de la régionalisation et de la décentralisation sera conçue et déployée pour favoriser dans une large mesure, les dimensions économique et sociale permettant l'émergence de véritables pôles économiques territoriaux, disposant des ingrédients nécessaires à l'implantation des entreprises, au développement de l'activité économique, au drainage des investissements, des expertises, des compétences et des financements pour la création de la valeur ajoutée économique. Ceci renforcera bien entendu le rattrapage dans les disparités sociales et améliorera la répartition des richesses nationales.

Le processus de décentralisation et de régionalisation avancée doit déboucher sur une véritable politique de territorialisation économique des investissements publics et privés, qui tient compte de la vocation des territoires et des régions, de leur contexte et de leurs spécificités, des besoins réels de leur population ainsi que de leur potentiel matériel et immatériel.

L'objectif de cette territorialisation économique est de faire entrer de plein pied l'ensemble des territoires dans le développement et l'économie entrepreneuriale, de manière à mettre les régions et les collectivités territoriales au cœur du processus de développement économique et social de notre pays.

On ne saurait en effet, confiner cette réforme aux seuls aspects administratifs, techniques et financiers. Il est impératif d'y intégrer largement la dimension économique et sociale et les effets qu'elle est susceptible d'induire en chaîne sur le développement de nos territoires.

Le deuxième challenge, qui doit présider à la réforme territoriale est lié à notre capacité à en faire un véritable instrument d'amélioration des mécanismes de solidarité, de péréquation et de cohésion sociale entre les territoires, principes qui ont désormais acquis une valeur constitutionnelle dans notre pays.

La territorialisation économique et son pendant, la création de la croissance et de la richesse, doit en effet bénéficier à l'ensemble du bloc territorial, de manière à assurer un développement économique et social territorial qui soit à la fois, homogène, équilibré, équitable, juste, harmonieux et durable.

L'ambition à ce niveau, est de veiller à ce qu'aucun territoire ne soit exclu de la voie du développement économique et social pour des raisons liées à son éloignement, à son enclavement ou à raison de ses capacités naturelles et financières limitées. C'est le sens même de la justice sociale au bénéfice des populations qui y résident.

Il s'agit là d'une véritable opportunité pour ériger notre processus de décentralisation et de régionalisation avancée, en un projet de développement économique harmonieux des

territoires, solidaire et partagé par tous les niveaux de gestion publique territoriale.

Le troisième challenge, est qu'il n'est pas de réforme de décentralisation et de régionalisation qui vaille, sans une réforme des finances territoriales et surtout, leur articulation parfaite avec les finances de l'Etat avec une décentralisation accrue et une responsabilisation avancée des entités administratives et élus.

Car dans ce domaine, une bonne politique de décentralisation et de régionalisation ne saurait s'affranchir de réponses claires et pertinentes à des considérations centrales liées à l'autonomie financière des régions et des collectivités territoriales, à la réforme de leur système fiscal, à la compensation du transfert des compétences, aux mécanismes de solidarité et de péréquation financière..., considérations fortement présentes en filigrane de tout processus de réforme territoriale.

La constitution du 1^{er} juillet 2011 a bien entendu, arrêté les contours du nouveau schéma de régionalisation et de décentralisation, en consacrant les principes de libre administration des régions et des autres collectivités territoriales, de subsidiarité, d'obligation de compenser les charges liées aux compétences transférées, de solidarité et de péréquation.

Il reste entendu toutefois, que c'est de la déclinaison de ce schéma constitutionnel, de la manière de lui donner du contenu et du sens et des modalités de sa mise en œuvre, que dépendra en grande partie, l'avenir de ce nouvel acte de la décentralisation dans notre pays.

Il s'agit là en somme, d'inscrire les finances locales sur une trajectoire d'autonomie financière et de libre administration pour mieux répondre aux besoins des territoires, tout en veillant à bien articuler les finances territoriales avec les

finances de l'Etat, dans une logique conciliatrice et intégratrice, à même d'assurer la cohérence du système financier public dans son ensemble dans le respect du prix après bien connu transfert des moyens en même temps que transfert des attributions.

Le quatrième challenge, est lié à la nécessité de développer cette réforme et de la mettre en œuvre autour d'une nouvelle logique de responsabilité managériale des territoires, qui s'appuie sur un modèle de gestion par les résultats et la performance.

Il ne s'agit pas là bien entendu, de remettre nécessairement en cause les valeurs qui doivent toujours fonder le service public territorial. Il est plutôt question, de revisiter les modes de pilotage de l'action publique locale, à l'effet de leur insuffler une logique gestionnaire et managériale fondée sur la responsabilité, la transparence et la reddition des comptes.

C'est du reste, la même logique qui a été préconisée pour l'Etat dans le cadre du projet de réforme de la loi organique des finances, en réorientant le budget de l'Etat d'une optique basée sur la consommation des crédits, à une culture plus valorisante, axée sur la programmation pluriannuelle, la performance et les résultats.

L'objectif ultime d'une telle entreprise est de mettre tout le secteur public, sur le chemin de modes et d'outils de gestion qui garantissent l'efficacité et la performance de l'action publique et qui assurent les synergies nécessaires entre les finances de l'Etat et les finances des collectivités territoriales.

Car en ce domaine, il ne faut pas être rétif ni avoir de ressentiments à ce que le service public puisse emprunter des modes de gestion et des outils de management qui ont fait leur preuve dans le secteur privé, même si les deux modèles qui les fondent demeurent distincts.

Il nous appartient donc à tous, gouvernement, parlement, élus locaux, opérateurs économiques et société civile, de s'impliquer fortement dans le chantier de réforme, de la décentralisation, de la régionalisation avancée et de la déconcentration administrative, pour bien le concevoir, le mettre en œuvre et le faire vivre, en tant que mouvement salvateur pour l'accélération du développement économique et social de notre pays et de continuer à l'émergence de notre économie.

L'objectif d'une telle entreprise est de déboucher sur une nouvelle génération de réformes, moderne, plus dynamique et plus solidaire de nos territoires, une réforme fidèle aux acquis du passé, mais qui fait émerger un projet ascendant émanant de nos territoires.

Car, les réponses aux attentes de proximité des citoyens ne peuvent être que locales, pour respecter les spécificités régionales et renforcer fortement la démocratie locale.

Je vous remercie et vous souhaite plein de succès dans vos travaux.